

COURSES DE CHASSIEU

Règlement de l'épreuve Courses de Chassieu Dimanche 19 avril 2026

Epreuves :

Epreuves de 5 km, 10 km et semi-marathon, **courses à label Bronze, classantes et qualificatives** pour les championnats de France, empruntant des routes goudronnées et une piste cyclable (1 boucle pour le 10 km, 2 boucles pour le semi-marathon). Arrivée : sur la piste.
Des flammes seront à votre disposition pour vous guider sur votre objectif sur le 10 km et le semi.
Courses ouvertes à tous les athlètes, licenciés ou non, des catégories Junior à Master (soit 2008 et avant) pour le semi, de Cadet à Master (soit 2010 et avant) pour le 10 km et de Minime à Master (soit 2012 et avant) pour le 5 km. Course limitée à 500 participants pour le 5 km, à 800 pour le 10 km et 400 pour le semi.

Départ :

Chemin du Trêve.
9h00 : départ simultané du semi-marathon et du 10 km

11h15 : départ du 5 km

Sur le semi, le temps limite imparti pour boucler le 1er tour est de 1h15 min ; passé ce délai, le participant sera mis hors course.

Sas préférentiels :

Ils sont attribués uniquement sur justificatif d'une performance, datant de moins de 1 an, joint à l'inscription.

| | Elite | Sas 1 | Sas 2 |
|-------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 5 km | H < 17' - F < 20' | | |
| 10 km | H < 33' - F < 40' | H < 37' - F < 43' | H < 40' - F < 45' |
| Semi | H < 1h13' - F < 1h25' | H < 1h25' - F < 1h30' | H < 1h35' - F < 1h40' |

Chronométrie

Le chronométrage se fait par puce électronique. Un tapis de détection sera présent au départ, sur le parcours et à l'arrivée pour contrôler la régularité de la course.

Déroulement de l'épreuve :

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel. Les coureurs sans dossard, les animaux, les poussettes et les engins roulants, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés, sous peine de disqualification de l'athlète.

Service médical et sécurité :

Un médecin, six secouristes de l'UDPS69 et la Police Municipale. Des commissaires sont chargés de vérifier la régularité de la course sur l'ensemble du parcours. Tout litige sera réglé par le juge arbitre officiel de l'épreuve.

Inscription :

Les inscriptions pour le semi, 10 km et 5 km se feront uniquement sur internet sur <https://in.njuko.com/courses-de-chassieu> avant le mercredi 15 avril 23h59. Aucune inscription courrier ne sera acceptée.

Inscription sur place en fonction des places restantes le samedi 18 avril entre 16h et 19h (majoration de 5 euros)

| Tarifs | 5 km | 10 km | Semi |
|--------|------|-------|------|
| | 13 € | 17 € | 23 € |

NB# : Une réduction de 2 € est accordée aux licenciés FFA au moment de l'inscription. Il n'y aura pas de traitement rétroactif en cas de prise de licence ultérieure à la date d'inscription, ni en cas de saisie erronée.

Remise des dossards :

Samedi 18 avril de 16h à 19h et dimanche 19 avril à partir de 7h30 (jusqu'à 8h30 pour le 10 km et le semi et 11h00 pour le 5 km) au Complexe Romain Tisserand - Chemin du Trêve - 69680 CHASSIEU

Vestiaires / Douches / Consignes :

A disposition des participants sur le Complexe Romain Tisserand.

Ravitaillements :

Des postes de ravitaillement sont installés aux km 5 / 10 / 15 sur le semi, et au km 5 pour le 10 km, ainsi qu'à l'arrivée

Assurance :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile.

Conditions :

La participation des majeurs est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Le PPS devra être en cours de validité à la date de l'épreuve. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation. <https://pps.athle.fr/>

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise*, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit à la présentation d'une attestation indiquant que les parents ont rempli le questionnaire santé sur la plateforme FFA dédiée. <https://pps.athle.fr/>

Les coureurs mineurs non licenciés FFA doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Echange de dossards :

Tout engagement est ferme et définitif, il ne pourra faire l'objet de remboursement qu'en cas d'annulation de la course.

Une plateforme d'échange sera mise en place par l'organisateur. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne en dehors du site de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. La personne courant avec un dossard obtenu en dehors du site de l'organisateur pourra être disqualifiée.

Cadeau coureur et récompenses :

Une bière (ou une limonade) sera offerte à tous les inscrits.

Pour le 10 km et le semi : Récompenses au scratch F/H et 1ere/1er de chaque catégorie (sans cumul) : cadet/junior/senior /m0-m1/m2-m3/ m4-m5 / m6-m7

Remise des prix au complexe Romain Tisserand, seuls les concurrents présents à la remise de prix pourront prétendre aux récompenses.

Challenge entreprise (entreprises, clubs ou associations) :

Un challenge entreprise est organisé et récompensera l'entreprise la plus représentée sur les courses confondues (5 km, 10 km et semi). Seules les personnes ayant précisé leur participation au challenge au moment de leur inscription seront comptabilisées.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre circonstance. En cas d'annulation liée aux conditions sanitaires, 3 options seront possibles : renoncer au montant de l'inscription au profit de l'association Chassieu Athlé, demander le report sur 2027 ou demander le remboursement (à l'exception des frais de gestion).

Informatique et liberté :

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Le responsable légal de cette collecte est Chassieu Athlé. Sauf accord exprès, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers. Le site njuko.com et Chassieu Athlé sont les seuls à avoir accès et à conserver ces données 5 ans après la dernière participation. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données, un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de ces données. Afin de faire valoir ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : chassieuathle@gmail.com. En cas d'insatisfaction vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

Droit à l'image :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image